

5NUDI-FO Syndicat du Val-de-Marne

Mouvement interdépartemental 2021 Calendrier, consultation et vérification des barèmes

Quelques dates importantes à retenir :

- ▶ Mardi 19 janvier : date limite de réception par la DSDEN des demandes tardives pour rapprochements de conjoint et des demandes de modification de la situation familiale.
- Du mercredi 20 janvier 2021 au mercredi 3 février 2021, l'application SIAM sera de nouveau accessible afin de vous permettre de consulter votre barème final validé par la DSDEN du Val-de-Marne. Pour cela :
 - Accédez à I-prof : https://portail.ac-creteil.fr/iprof/Servletlprof;
 - Authentifiez-vous en saisissant votre compte utilisateur puis votre mot de passe ;
- Cliquez sur l'icône I-PROF pour accéder aux différents services proposés ;
- Cliquez sur le bouton "Les services" puis sur le lien "SIAM" puis sur l'onglet "mutations interacadémiques".
- En cas d'erreur ou de désaccord sur le barème, saisissez l'Administration sur le mail suivant : <u>permutations-dsden94@ac-creteil.fr</u> et contactez le SNUDI-FO 94.

ATTENTION, depuis la mise en application de la loi Dussopt de transformation de la Fonction Publique, les opérations de mouvement ne sont plus abordées en CAPD. Nous demanderons une audience afin de défendre tous les dossiers litigieux.

N'attendez pas le dernier moment ! Connectez-vous, dès le 20 janvier, et contactez-nous en urgence si vous constatez une erreur dans le calcul de votre barème.

Dès le 8 février l'ensemble des dossiers départementaux sera transféré à l'Administration centrale et aucune correction ne pourra plus y être apportée.

- ▶ **Jeudi 11 février** : date limite de réception par la DSDEN des demandes d'annulation.
- Mardi 2 mars : Résultats officiels des permutations.

Pour toute question, vous pouvez contacter les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD et au CTsD :

Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68, Benoît BALORDI 06 62 96 51 07, Caroline GALLIEN : 06 29 08 68 33, Christine BRIANT-BAZIN : 06 85 78 36 30, Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81, Claudia DEMIR : 06 88 03 61 12, Thierry AUDIN : 06 22 91 00 57, Céline MOUNEAU : 07 71 77 03 82, Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84, Yves GREINER : 06 23 80 15 78

Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'État :

SJe me syndique au SNUDI-FO : bulletin d'adhésion

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière